

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#30
NOVEMBRE
2018

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



© ERIC SOUDAN

p.20

REGARDS CROISÉS

Immersion dans un temple
de la connaissance

p.06

DOSSIER

Bilan des 2 ans de la feuille de route
de l'administration

p.19

POINT D'INTERROGATION

Biogaz avez-vous dit ?

Retrouvez le Petit métropolitain
sur comete.grandlyon.fr/lpm

GRANDLYON
la métropole

CÔTÉ
INSTITUTION

- 03 LA DATA DU MOIS**
La vie sauvage de la Métropole
- 04 ACTUS**
Actualités et agenda de novembre 2018
- 06 DOSSIER**
Bilan des 2 ans de la feuille de route de l'administration
- 15 D'HIER À AUJOURD'HUI**
Une brève histoire du recrutement

CÔTÉ
RÉALISATIONS

- 16 EN ACTION**
Challenge des initiatives : trois lauréats, plus six projets retenus...
- 18 HORS LES MURS**
Objectif zéro gaspi !
- 19 POINT D'INTERROGATION**
Biogaz avez-vous dit ?

CÔTÉ
AGENTS

- 20 REGARDS CROISÉS**
Immersion dans un temple de la connaissance
- 22 C'EST PRATIQUE**
Du bon usage des « powerpoints »
- 23 EN PERSONNE**
Anne Fournier-Portal : une initiative pour optimiser les rendez-vous en MDM
- 24 INFOS DU PERSONNEL**
- 25 LES ASSOS**
- 26 EXPRESSIONS SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS



Direction Prospective et dialogue public
Camille Pantano

Délégation Développement solidaire et habitat
Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV
Communication eau
Laure-Anne De Biasi
Blandine Lubineau

Communication développement
Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté
Cécile Bracco

Communication/documentation voirie
Karine Lalo

Direction de la Culture
Michèle Dempuré

DINSI
Amandine Bourgeois

Direction Patrimoine et moyens généraux
Aurélie Giron

Direction Attractivité et relations internationales
Marie-Astrid Biatrix

Service Documentation
Cécile Lardet
Geneviève Vazette

Direction Finances
Isabelle Durif

Direction Ressources humaines
Bénédicte Mouton

Comité social du personnel
Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole
Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE
20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. 04 26 99 37 87
vriffault@grandlyon.com
cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication
Olivier Nys

Rédacteur en chef
Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe
Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction
Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos
Emma Arbogast / Eric Soudan / Giedre Dangelaitte / Thierry Fournier / Arnaud Hauteroche

Illustrations :
- Portrait : Erika/ESAT Image-Arts graphiques
- BD : Guillaume Perfetti et Jean-Luc Loyer/ ESAT Image-Arts graphiques

Conception maquette
In Média Res

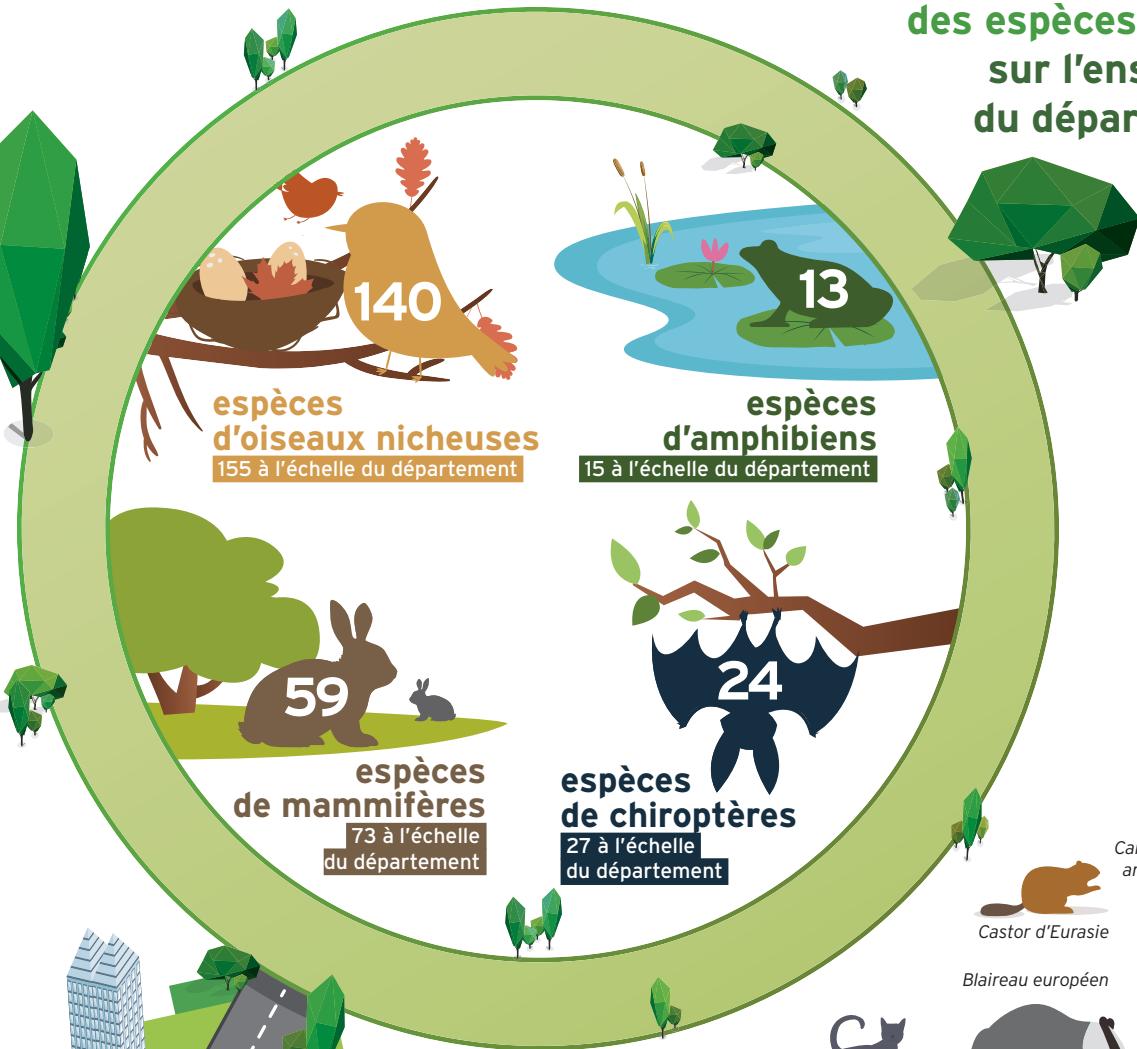
Réalisation/Illustration
Atelier Grève-Viallon

Impression
OTT imprimeurs

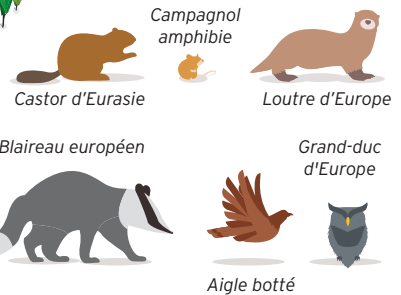


LA VIE SAUVAGE de la Métropole

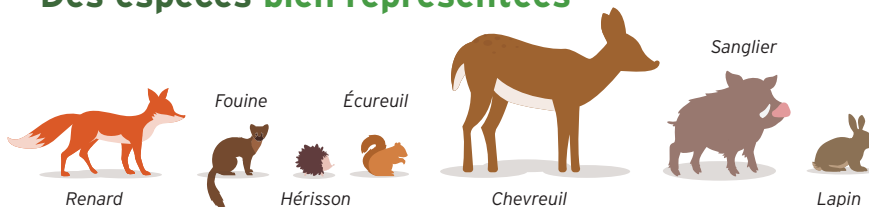
Le Grand Lyon abrite une large majorité des espèces observées sur l'ensemble du département*



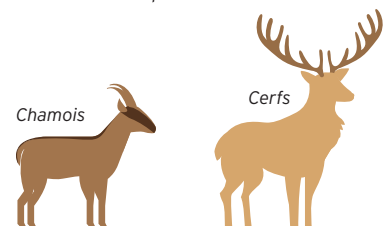
Des espèces sensibles



Des espèces bien représentées



Des espèces parfois de passage



...Migbang, 4e - 2016

*données publiées dans l'état initial du PLUH : p 54 du tome 1 du rapport de présentation

Déchèteries

Sur six arrondissements de Lyon et sur Villeurbanne des déchèteries mobiles sont régulièrement installées. Un guide est disponible pour savoir où et quand les trouver.



BONNE NOTE

La Métropole de Lyon vient de se voir décerner par l'agence Fitch (agence de notation financière internationale) la meilleure note possible pour une collectivité. Cette note « AA » reflète les performances budgétaires solides de la Métropole de Lyon. L'agence Fitch justifie cette note par « une bonne capacité de désendettement, la qualité de sa gouvernance et son bon profil socio-économique. »

RÉCOMPENSE

L'Union européenne a récompensé la Métropole de Lyon à Bruxelles en lui décernant le titre de Capitale européenne du tourisme durable pour l'année 2019 aux côtés d'Helsinki.

TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR

Dix territoires français ont été choisis pour être territoire pilote de la démarche en faveur de la lutte contre la pauvreté. En tant que chef de file de l'action sociale, la Métropole de Lyon sera l'un de ces dix territoires avec pour volonté de porter une ambition très forte en matière de lutte contre la pauvreté.



PLATEFORME LOGISTIQUE DÉMÉNAGEMENT

Le 26 septembre dernier, la plateforme logistique a quitté l'hôtel de la Métropole et a intégré Épicentre. L'unité se nomme désormais Plateforme Épicentre. Suite à l'arrivée des quatre agents de la plateforme, l'effectif compte à présent seize personnes dédiées à la gestion des vêtements de travail, des vêtements image, des EPI, des produits d'entretien, des consommables informatiques et bureautiques. Le magasin fait 800 m² et dispose de trois véhicules pour les livraisons. Toutes les livraisons des commandes se font désormais à Épicentre qui se charge de les redistribuer ensuite dans les services bénéficiaires.

Accueil de la nouvelle promotion de 51 apprentis !

Mi-octobre, en compagnie du conseiller délégué aux Ressources humaines, l'unité insertion de la DRH a accueilli la nouvelle promotion d'apprentis forte de 51 jeunes. Ils viennent s'ajouter aux 25 apprentis déjà présents à la Métropole depuis l'année dernière.

Les apprentis recrutés cette année sont âgés de 17 à 32 ans et préparent des diplômes du CAP au bac +5 en passant par des BAC pro, BTS/DUT, licences professionnelles, master et diplômes d'ingénieur. Ils sont présents dans l'ensemble des délégations de la Métropole.



PRÉLÈVEMENT DES IMPÔTS À LA SOURCE : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ

Le prélèvement des impôts à la source est de plus en plus dans l'actualité au fur et à mesure que l'on s'approche de l'échéance du 1^{er} janvier.

Dès la paie de novembre 2018, les bulletins de salaire des agents du Grand Lyon feront apparaître, à titre indicatif, le taux d'imposition qui a été communiqué par la direction des impôts à la Métropole. Chacun est naturellement invité à le vérifier et, le cas échéant, à prendre contact avec le centre des impôts pour toute modification utile de ce taux. Comme pour les cotisations prélevées directement sur le bulletin de salaire, l'impôt sera prélevé chaque mois sur la base du revenu net imposable. Le prélèvement à la source concerne les agents titulaires, les contractuels ainsi que les allocataires chômage.

Le temps des taux

La Métropole se prépare depuis un an déjà à la mise en œuvre de ce prélèvement en lien étroit avec la Direction Générale de l'Impôt et des Finances Publiques (DGIFP) et la Trésorerie.

Le 26 septembre dernier, La DGIFP a communiqué à la Métropole,

comme à tous les employeurs de France et de Navarre, le taux de prélèvement devant être appliqué sur la paie des agents. Ce taux est identique à celui qui a été communiqué à chaque foyer entre juin et septembre 2018 lorsque les contribuables ont rédigé leur déclaration d'impôt sur les revenus perçus en 2017. Le prélèvement mensuel débutera donc à compter du 1^{er} janvier 2019.

Deux étapes

L'attribution par la DGIFP d'un taux de prélèvement mensuel applicable est une étape qui se passe strictement entre chaque contribuable et la DGIFP, la Métropole n'interve-

nant pas. Tout agent qui souhaite voir ce taux modifié en raison d'un changement dans sa situation, doit prendre contact avec le centre des impôts, soit via www.impots.gouv.fr ou au numéro vert mis en place par l'État (0811 368 368 - 0,06 € par minute). Chaque mois, la DGIFP va ainsi communiquer le taux de prélèvement du contribuable à la Métropole qui a l'obligation de l'appliquer sur le revenu imposable. Cela permet d'assurer la mise à jour de ce taux en fonction des événements qui impactent la situation du contribuable (mariage, enfant,...). La Métropole qui collecte ainsi le montant de l'impôt le reverse chaque mois à l'administration fiscale.



Farid HAMMOUMRAOUI (Consultant HRConseil) / Stéphanie LIOGER (Responsable DRH-SIRH)
Nadia BOUGHANMI (Gestionnaire DRH-paie) / Nathalie MUELA (Responsable DRH-Paie)
Pascal MONTAGNON (Chef de projet DINSI)

POINT DE VUE

PASCAL MONTAGNON, (chef de projet informatique)

Quelles difficultés pose ce nouveau mode de prélèvement à la Métropole ?

La mise en place du prélèvement à la source est un projet à part entière car elle implique de nouvelles compétences et responsabilités à acquérir, l'adaptation du paramétrage et des traitements de paie, la mise en conformité du bulletin de paie et surtout des échanges d'informations sensibles dans les deux sens avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGIFP). La difficulté pour le

secteur public est d'intégrer dans la cinématique* des traitements de paie une nouvelle norme d'échange appelé PASRAU (prélèvement à la source pour les revenus autres). Pour le secteur privé, même si le projet reste complexe, la phase d'échange est facilitée puisqu'elle passe par la norme DSN (Déclarations des Données Sociales), norme mise en place depuis janvier 2017 (applicable pour le secteur public à partir de 2020). La difficulté supplémentaire pour la Métropole est que

nous n'avons plus de maintenance évolutive de notre logiciel de paie depuis 2015. Nous sommes en cours d'acquisition d'un nouvel outil pour remplacer notre version obsolète. Nous avons donc dû bâtir une solution « maison ».

Combien de temps a été nécessaire pour se mettre en ordre de marche ?

Nous avons commencé à prendre en compte le sujet en septembre 2016. Au regard de nos contraintes, la solution « maison » a été pensée et

finalisée en mars 2017. Nous avons attendu le début de l'année 2018 et la confirmation par le gouvernement du démarrage au 1^{er} janvier 2019 pour se coordonner avec les équipes DRH. Nous avons commencé réellement les développements en mars 2018 par l'intégration du premier kit éditeur. Depuis, nous sommes soumis au calendrier de la DGIFP (évolutions de la norme) et aux livraisons éditeurs qui suivent.

* Domaine de la mécanique qui étudie le mouvement

ÉDITO



Olivier Nys
Directeur général

FEUILLE DE ROUTE DE L'ADMINISTRATION

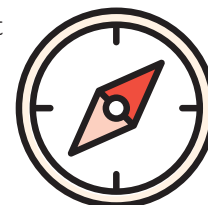
2 ans de réalisations

Il y a deux ans, quand nous avons lancé la feuille de route de l'administration métropolitaine, nous poursuivions l'objectif de relever les défis de notre territoire tout en adaptant notre organisation à ces enjeux. Pour cela nous avons structuré nos priorités et les grands chantiers à mener, d'ici la fin du mandat, autour de cinq axes. Cela nous a permis de donner une cohérence d'ensemble à nos projets, de les mettre en visibilité en confortant des initiatives déjà engagées et en lançant de nouvelles actions.

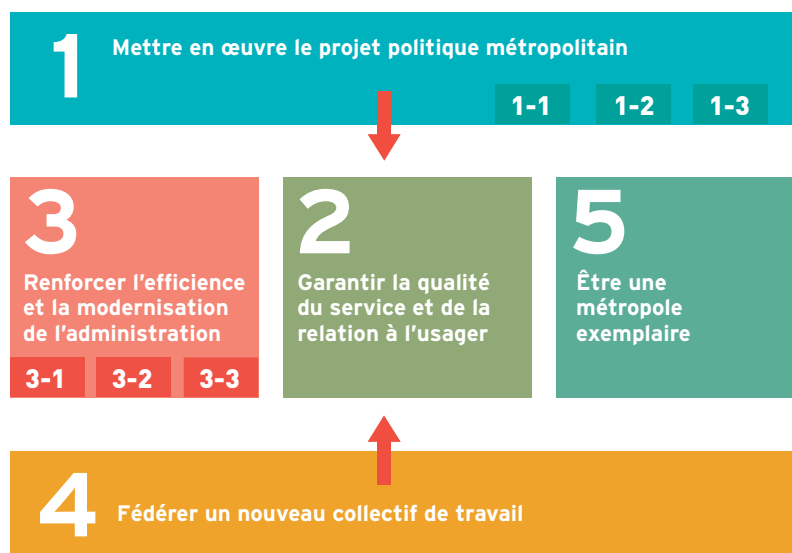
Par définition, l'évolution et la modernisation de notre administration est un chantier en perpétuel renouvellement, qui ne sera jamais à proprement parler terminé. En l'espèce et compte-tenu à la fois des particularités du mandat en cours et de la variété des situations vécues par les agents, il s'agit de rester dans une forme d'humilité en ayant en tête les progrès qu'il nous reste à accomplir.

Pour autant, en deux ans, des avancées notables et concrètes ont été faites dans toutes les thématiques de la feuille de route permettant de passer des intentions aux actes.

Le dossier du journal de ce mois, exceptionnellement augmenté de 4 pages, fait le point sur quelques-unes de ces avancées, tout en montrant le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre tous les objectifs que nous nous sommes fixés.



Rappel : les 5 axes de la feuille de route



METTRE EN ŒUVRE LE PROJET

MARCHES PUBLICS : LA PLATEFORME DEMATÉRIALISÉE EST OPÉRATIONNELLE

Depuis le mois d'août, la plateforme mutualisée des marchés publics de la Métropole permet aux communes qui le souhaitent de publier sur un même support leurs consultations.

Une enquête réalisée en 2015 auprès des communes avait permis d'identifier différentes attentes en matière de commande publique et de mutualisation des outils. Les communes avaient émis le souhait que soit propo-

sée une telle plateforme. Le réseau Commande publique, au sein du RReT, a ainsi travaillé pour proposer un portail unique. Chaque collectivité dispose d'une page d'accueil personnalisée. La plateforme permet d'améliorer la visibilité des consultations. En outre, les coûts d'utilisation de l'outil sont avantageux puisqu'ils sont proportionnels au nombre d'habitants. 36 communes rejoindront la plateforme d'ici 2019 !

TÉMOIGNAGE :

SALIM BEJAOUÏ, (Directeur des Affaires juridiques et immobilières de la Ville de Chassieu).

Pour la Ville de Chassieu, quel est l'intérêt de cette plate-forme mutualisée ?

« En premier lieu, je pense aux entreprises, notamment du territoire, qui n'auront à terme plus qu'un seul site à veiller pour connaître les marchés publics publiés par les collectivités membres. C'est un meilleur accès à la commande publique qui est garanti via cette initiative mais aussi une meilleure visibilité de nos annonces avec un retour d'offres plus important. Je souhaite aussi mettre en avant le Réseau Ressources et Territoires qui a œuvré non seulement pour le déploiement d'un tel outil mais aussi pour le rapprochement des professionnels de la commande publique et le partage de pratiques et de ressources. Enfin, je ne néglige pas l'avantage financier de la solution proposée (Pour Chassieu : 100€/an contre 1200€/an jusqu'à présent pour la même solution) ».

OPPM, LE NOUVEL OUTIL DE PILOTAGE DES PROJETS DE LA MÉTROPOLE

Jusqu'à la mi-novembre vont se dérouler les sessions de formation à l'Outil de Pilotage des Projets de la Métropole (OPPM) qui va remplacer l'application PHYFI. Cette formation concerne environ 600 agents, impliqués dans une démarche de projet métropolitain quelle que soit leur ligne hiérarchique.

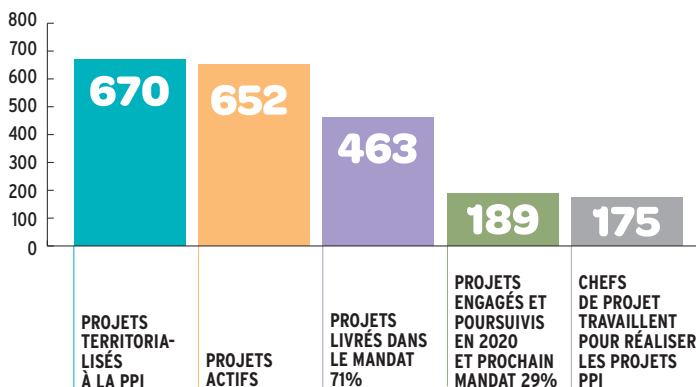
Au total, ce sont 9 séances plénières et 50 sessions outils au Centre de Formation Informatique qui sont ainsi mises en place dans le cadre de ce plan de formation.

PPI, ZOOM SUR LA TRANSVERSALITÉ

Au début du mois de septembre, le Président et le Directeur général ont réuni l'ensemble des chefs de projets de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). L'objectif de cette réunion était de valoriser les réalisations des chefs de projets et notamment de souligner le travail transversal effectué. En effet, plus de vingt directions de la Métropole participent à la concrétisation des projets de la PPI.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2015-2020 est ambitieuse : 3,5 milliards d'euros de dépenses ont été prévus sur le mandat.

Les 1175 projets de la PPI s'inscrivent dans les six grandes politiques publiques métropolitaines (économie, éducation, culture et sports, solidarités et habitat, environnement, aménagement du territoire, mobilité et ressources). Dans le cycle d'investissement, les années 2018-2020 correspondent au « pic » de réalisation de cette PPI. Le budget 2018 est élevé (650 M€ de crédits de paiement votés au budget primitif) et le taux de réalisation observé est d'ores et déjà très encourageant : 382,6 M€ ont été dépensés au 1^{er} octobre 2018, ce qui correspond à un taux de réalisation de 58,9 % (ce taux était de 39 % en 2017, avec une consommation des crédits de 209,1).



AXE 2

GARANTIR LA QUALITÉ DU SERVICE ET DE LA RELATION À L'USAGER

NOUVELLE EQUATION SOCIALE : CCAS DE LYON + MDM = MDMS

Le rapprochement entre le Centre Communal d'Action Sociale et les maisons de la Métropole (MDM) sur le territoire lyonnais est effectif depuis le 23 février 2018.

Le CCAS accueillait les usagers dans les 9 antennes solidarités situées sur chacun des arrondissements. Pour la Métropole de Lyon, le public était reçu dans 16 MDM. Le rapprochement des deux entités a permis la création des **Maisons de la Métropole pour les Solidarités ou MDMS**.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain dans lequel la ville de Lyon a manifesté son intérêt pour une expérimentation d'un espace commun d'accueil et d'accompagnement social des usagers avec un guichet unique dont le chef de projet est la Métropole.

« L'objectif était de simplifier le parcours des usagers, pour son accueil et son accompagnement social, en créant une porte d'entrée commune afin qu'il bénéficie de l'ensemble des prestations sociales et des dispositifs des deux collectivités » indique Saïd Sahraoui.

Dans ce nouveau lieu d'accueil, les usagers ont un interlocuteur unique pour toutes les aides so-

ciales du CCAS et de la Métropole : domiciliation, RSA, aides financières enfance et facultatives du CCAS, maintien dans le logement et l'accès aux droits etc...

SIMPLIFICATIONS DES DÉMARCHES À LA CLEF

« Pour opérer ce rapprochement nous avons ouvert plusieurs chantiers qui concernent 300 agents : 76 côté CCAS et 224 côté Métropole.

Il a fallu aménager les locaux des MDM pour y installer le personnel des antennes du CCAS. Aujourd'hui, ce chantier immobilier est presque terminé, souligne Saïd Sahraoui. La mutualisation des locaux est effective sauf pour les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements car la capacité d'accueil est insuffisante. La recherche de locaux est active.

Il a été nécessaire de former les agents aux nouvelles compétences et en particulier sur le nouveau logiciel informatique commun et harmoniser les horaires d'ouverture au public.

Enfin, il a fallu traiter le volet juridique de ce rapprochement qui est géré par convention croisée indiquant ce que les agents des deux entités réalisent pour l'une et l'autre collectivité ainsi que le volet financier. »

Sans langue de bois



« Depuis l'ouverture des MDMS, de réelles avancées ont été faites, précise Saïd Sahraoui (directeur de territoire) :
- une véritable cohésion d'équipes, sur les lieux regroupés,
- des cadres et des agents fortement mobilisés,
- une gestion plus rapide des nouvelles demandes, avec des accueils sans rendez-vous qui ont fonctionné sur la plupart des sites.

Cependant, il faut se garder de toute langue de bois. Nous avons à faire face à quatre types de difficultés : celles inhérentes aux changements d'organisation, celles liées aux évolutions des métiers du fait de la distinction des agents issus de la filière administrative et sociale, l'appropriation des nouveaux dispositifs et du nouvel outil informatique.

Toute notre énergie est donc, aujourd'hui, dirigée vers la recherche et la proposition de solutions à tous ces problèmes en concertation avec des représentants des agents encouragés à formuler des propositions d'amélioration du fonctionnement actuel avant fin novembre 2018. »

POINT DE VUE

ANNE VERNAY, (assistante sociale à la MDMS Lyon 5^e)

Qu'apporte la MDMS à l'utilisateur ?

« Le regroupement CCAS / MDM à l'origine des MDMS apporte à l'utilisateur une simplification des démarches. Il se rend dans un seul lieu, identifié pour l'accompagner. Il me semble que c'est une évolution pour l'utilisateur dans le sens où il va lui être attribué un rendez-vous rapide avec un travailleur social qui deviendra son référent unique. Cette porte d'entrée à la demande sociale permet un traitement plus rapide, une baisse de l'agressivité (l'utilisateur n'est plus renvoyé de service en service). Elle évite le morcellement et propose une stabilité d'interlocuteur ».

Quels changements pour vous ?

« Si, dans un premier temps, le regroupement en MDMS a été accompagné d'une organisation très prenante, aujourd'hui, les

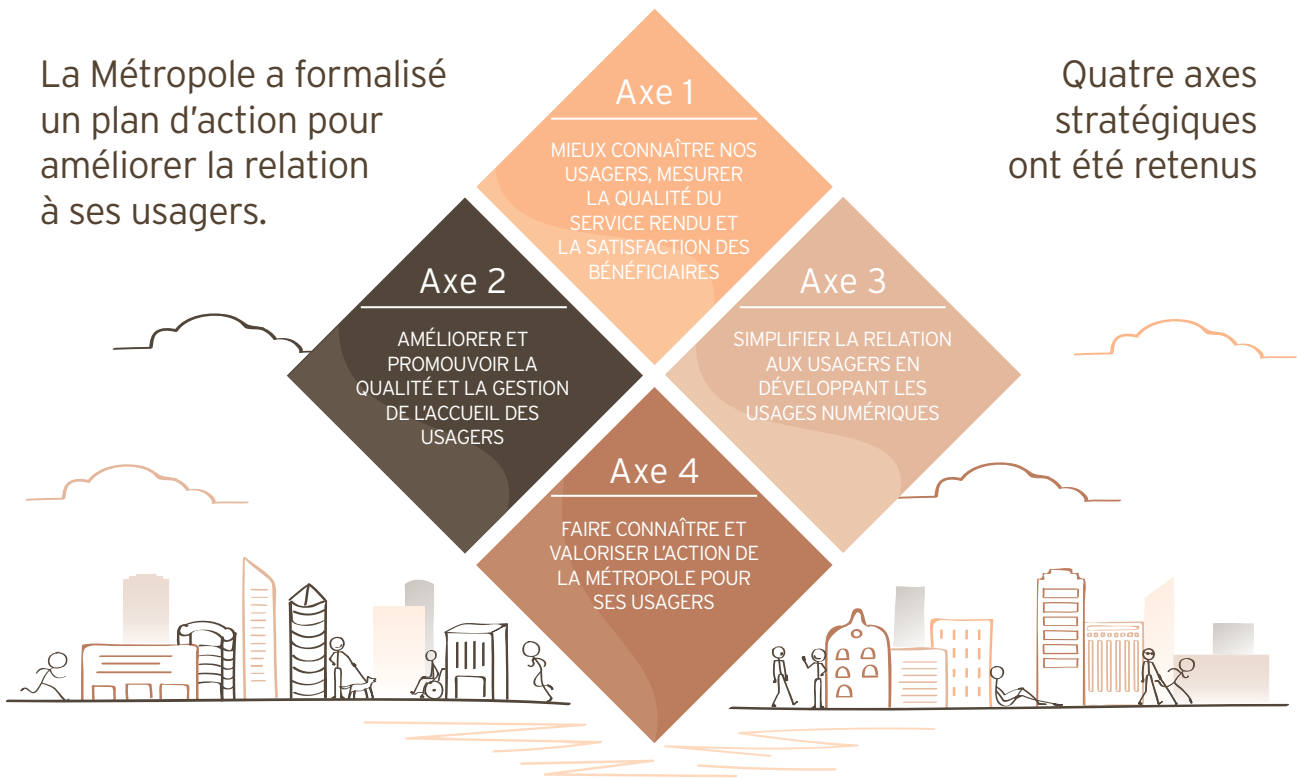
agents trouvent leur place et approuvent ces changements. Cependant, nous devons activer les dispositifs complexes du CCAS pour lesquels nous manquons encore de formation. C'est une surcharge de travail qui pèse et qui touche indéniablement l'accompagnement social et qui impacte notre disponibilité à l'utilisateur. Le regroupement avec nos collègues du CCAS est porteur de nouvelles perspectives de travail et d'une confrontation de nos méthodes d'intervention. Pour moi, c'est une richesse dans les échanges et l'accompagnement proposé. Cependant, le double regard que nous avons sur les situations est minoré par cette fusion. Enfin, l'accueil inconditionnel social, s'il apporte un plus pour l'utilisateur, reste encore une nouvelle pratique nécessitant des ajustements afin de ne pas nous éloigner trop de nos missions d'accompagnement social ».

LA RELATION AUX USAGERS À LA MÉTROPOLE

quatre axes pour conduire une démarche globale

La Métropole a formalisé un plan d'action pour améliorer la relation à ses usagers.

Quatre axes stratégiques ont été retenus



Les principaux sites métropolitains accueillant du public et les points de contact des usagers.



Et toutes les interventions réalisées sur l'espace public pour l'ensemble des habitants...

*Chiffres 2017

AXE 3

RENFORCER L'EFFICIENCE ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, GARANTE DES GRANDS ÉQUILIBRES

L'EFFICACITÉ DE L'ACHAT

AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ ET DES USAGERS

Véronique Bertrand, qui a intégré la Métropole cet été, a été chargée de mettre en place une mission fédérale des achats, après du Directeur général. Pour y répondre, elle va construire, en lien étroit avec la DAJCP, un projet dont l'ambition sera de garantir l'efficacité et la performance de l'ensemble de nos achats, en s'appuyant sur les fondamentaux de l'acte d'achat.

« De nombreuses initiatives innovantes ont été menées à la Métropole, explique-t-elle, mais, comme dans beaucoup d'organisations publiques, l'achat métropolitain s'est construit principalement autour des procédures de passation des marchés publics et de leur sécurisation ». De ce fait, le niveau de maturité de nos achats peut encore être amélioré. L'ensemble du processus achat se décompose en trois phases à la fois distinctes et coordonnées :

- **L'amont** : veilles, sourcing et prospection, benchmarking, spécification du besoin, estimation des principales composantes de coût,
- **La contractualisation** : procédures de consultation des entreprises, analyse des offres, négociation éventuelle, choix et signature des contrats,
- **L'aval** : phase de déploiement, d'ap-

provisionnement et réception, paiement, suivi de l'exécution et évaluation des prestations et des fournisseurs. En s'appuyant sur les nombreuses expertises internes, la mission achats fédéraux va s'attacher à déployer un processus simple, permettant de sé-

curiser la dépense sans dégrader la conformité réglementaire, tout en garantissant davantage encore l'exemplarité de la Métropole en tant qu'acteur public responsable sur les trois volets : économique, social et environnemental.

Interroger nos besoins, nos approches...

L'acte d'achat est au cœur de l'action de tous. Qui ne s'est jamais posé la traditionnelle question : « achetons-nous bien ? ». L'application systématique et exhaustive de ce processus conduira naturellement chacun à pouvoir y répondre positivement.

Pour y parvenir, Véronique Bertrand va animer une démarche collective, multidisciplinaire et partagée par tous : partir des bonnes pratiques existantes, valoriser les réussites et les rendre visibles mais aussi ré-interroger nos approches et les harmoniser. Plus l'acte d'achat sera traité de manière collaborative en amont, meilleur sera le résultat.

Véronique Bertrand s'attellera également à déployer les outils de pilotage et de mesure de l'efficacité de l'achat au regard des objectifs fixés. Il s'en suivra naturellement une concurrence accrue et une attractivité forte pour nos fournisseurs. Un autre effet atten-



Véronique Bertrand, ingénieur de formation et spécialiste des questions d'achat public et d'analyse financière. Elle était, depuis 2011, responsable de département au sein de la Direction des achats des Hospices Civils de Lyon.

du est la stimulation de l'innovation (numérique en particulier) et la mise en œuvre d'approche innovante dans tous nos métiers.

Et il sera ainsi possible de garantir l'utilisation efficace de l'argent public au profit d'une meilleure qualité de service aux usagers.

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ DE LA MÉTROPOLE

La volonté de la Métropole de mettre en place une organisation territoriale de proximité plus simple, plus lisible et plus efficace pour faciliter et renforcer le dialogue avec les communes, se concrétise par l'installation d'équipes territoriales. Ces équipes sont constituées de quatre référents métiers, qui interviennent dans leur domaine respectif de compétence, et du coordinateur territorial, interlocuteur généraliste des communes.

Sur le terrain, l'objectif est d'assurer une réelle transversalité entre les délégations, d'offrir un meilleur service de proximité sur l'ensemble des compétences de la Métropole, de rendre plus efficace la gestion des demandes des maires et de créer des synergies entre les différentes politiques publiques.

Nous nous sommes invités à la réunion de l'équipe territoriale Lômes et Coteaux du Rhône, territoire qui regroupe dix communes du sud-

ouest lyonnais, de Givors à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Cette équipe comprend six personnes : les deux directrices de Maisons de la Métropole concernées (Joëlle Simonnot et Catherine Raffin-Dewaele) qui interviennent sur les champs sociaux, médico-sociaux et éducatifs; le directeur de territoire des services urbains (Jean-François Cimetièrre) pour les services urbains de proximité, le développeur urbain (Sylvie Giagnorio)

pour les questions d'aménagement et d'urbanisme, et la développeuse économique (Delphine Thierry-Le-grand), interlocutrice des entreprises. L'animation de cette équipe est assurée par le coordinateur territorial (Yves Sapin) dont le rôle est d'assurer le partage de l'information ainsi que la coordination d'ensemble dans une logique de vision transversale du territoire sur toutes les thématiques métropolitaines. Ce dernier est également chargé du suivi de la mise en œuvre des contrats communaux signés dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain, en lien étroit avec les référents métiers.



De gauche à droite : Sylvie GIAGNORIO, Jean-François CIMETIERE, Joëlle SIMONNOT, Yves SAPIN, Catherine RAFFIN-DEWAELE, Delphine THIERRY-LEGRAND.

Souvent, les maires expriment leur besoin d'une information précise à l'échelle de leur commune. Comme de nombreux sujets et projets dépassent le champ d'une délégation ou direction, il convient d'associer en proximité l'ensemble des équipes concernées pour assurer un traitement global et faire vivre la transversalité. Cette vision d'ensemble est assurée par l'équipe des référents métiers qui permet donc d'apporter une réponse exhaustive intégrant les compétences respectives de chacun.

Nous avons posé deux questions aux référents métiers, qui ont répondu d'une même voix :

- Quels sont les bénéfices de cette organisation pour les communes ?

Le renforcement de la coordination territoriale, par l'intermédiaire des référents métiers, est destiné à fluidifier les circuits. En identifiant des correspondants spécifiques en nombre limité, elle facilite l'accès à l'administration métropolitaine pour les communes en écartant sa complexité organisationnelle, elle rend lisible et visible la proximité et elle est gage d'une cohérence dans les réponses apportées aux communes. En définitive, le coordinateur et les référents métiers jouent un rôle d'échange et d'inter-

face permanent entre les communes et la Métropole.

- Comment travaillez-vous ensemble pour «faire équipe» ?

Tout d'abord, il a fallu prendre le temps d'une appropriation de nos domaines de compétences respectifs. Car c'est avant tout l'interconnaissance qui permettra de construire des modes de collaboration opérants : définir ce qu'il est utile de partager entre nous, intégrer ce nouveau mode de coopération dans nos fonctionnements quotidiens, favoriser la rencontre à un rythme adapté et acceptable dans des contextes d'activité chargée.

AXE 4

FÉDÉRER UN NOUVEAU COLLECTIF DE TRAVAIL

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LES PROJETS ATTERRISSENT

Une démarche de qualité de vie au travail a pour enjeu le développement de l'engagement, de la motivation professionnelle, de l'amélioration de la créativité, et l'attractivité d'une entreprise ou d'une administration. En même temps, elle vise à réduire et prévenir les risques psycho-sociaux et à diminuer l'absentéisme. La Métropole s'est résolument engagée dans une telle démarche en lançant plusieurs chantiers : rédaction d'une charte des usages numériques, création d'une conciergerie, mise en place d'un dispositif pour aider et soutenir les collectifs de travail en difficultés et enfin l'expérimentation du télétravail.

LE TÉLÉTRAVAIL

L'expérimentation de cette nouvelle façon d'exercer ses missions, annoncée au début de l'année par le Président, est lancée au sein de la Métropole. Les agents font actuellement acte de candidature et une centaine de testeurs va être choisie. La liste des agents amenés à tester le dispositif sera partagée en comité de Direction générale, en charge du suivi de l'expérimentation, au plus tard début décembre. Cette expérimentation, ayant pour objectif une meilleure prise en compte des enjeux de qualité de vie au travail dans notre organisation, se déroulera de janvier à fin juin 2019. Le bilan de cette phase

expérimentale de 6 mois permettra de préciser les modalités d'un éventuel élargissement progressif.

LA CHARTE DES USAGES NUMÉRIQUES

Le déploiement progressif puis massif des outils numériques a modifié en profondeur nos manières de travailler. Cela constitue indéniablement un progrès positif qui, facilitant l'interaction et la coopération, la rapidité de transmission et un meilleur partage des informations, permet d'améliorer nos services.

Revers de la médaille, ces avancées technologiques génèrent aussi des comportements, des réflexes, des attitudes qui nuisent à la fois à la qualité de vie au travail et à l'efficacité individuelle et collective. D'où la nécessité de réguler leur utilisation et d'inciter aux bonnes pratiques pour n'en garder que les meilleurs côtés. Certaines entreprises ont choisi des méthodes coercitives comme le blocage des courriers électroniques ou l'obligation de déconnexion à certaines périodes. La Métropole a privilégié la sensibilisation en faisant confiance au sens des responsabilités de chacun.

La charte répond à trois enjeux principaux :

- contribuer à une bonne qualité de vie au travail et concilier le mieux possible vie professionnelle et vie privée.
 - améliorer l'efficacité de nos process de travail
 - limiter l'impact environnemental de nos activités
- Elle sera disponible très prochainement sur Comète.

LA CONCIERGERIE

Afin de faciliter certains actes chronophages de la vie quotidienne, la Métropole va mettre en place deux conciergeries, l'une au sein de l'Hôtel de la Métropole, l'autre à la Halle Borie. Dans un premier temps, ces conciergeries offriront aux employés du Grand Lyon un panel de services de base, comme la prise en charge de courriers, la réception

de colis, le pressing... Par la suite et en fonction du succès rencontré, cette offre pourrait être étoffée. Un appel d'offre pour désigner un prestataire a été lancé après que 2800 agents ont été consultés sur les services qui les intéresseraient. Les deux conciergeries ouvriront dans le courant du mois de janvier 2019.



Laurent Bernier, directeur adjoint conditions et qualité de vie au travail et Adeline Chazit, chargée de mission, conditions et qualité de vie au travail, en charge notamment de l'expérimentation télétravail.

AIDE AUX COLLECTIFS DE TRAVAIL EN DIFFICULTÉ

La direction a mis en place et renforcé un nouveau dispositif d'aide aux collectifs de travail en difficulté. Il s'agit de traiter soit un cumul de situations individuelles, soit un malaise général. « *Un diagnostic est établi par les préventeurs et les psychologues du travail*, explique Laurent Bernier, directeur adjoint de Conditions & qualité de vie au travail (DRH). *Notre rôle est de libérer la parole. Certains cas sont traités en interne, d'autres sont confiés à un prestataire avec lequel nous avons contracté un marché. La saisine du dispositif est activée soit par les médecins soit par les préventeurs* ».

OUVERTURE D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ PORTE SUD

La convivialité ne se décrète pas... mais on peut essayer de mettre en place des conditions qui la favorisent. À ce titre, un test d'espace de convivialité est en cours dans les locaux de « Porte Sud ».

Cet espace a été aménagé au niveau 0, suite à la libération d'espaces précédemment occupés par



des bureaux. Cet aménagement était d'autant plus nécessaire que les travaux réalisés en 2017 sur le bâtiment avaient réduits les espaces collectifs à chaque étage.

L'idée, simple sur le papier, était d'offrir aux agents un espace collectif agréable leur permettant de se retrouver autour d'un café ou d'un thé, et favorisant ainsi les interactions entre les services de la direction.

Après le choix d'une décoratrice d'intérieure pour accompagner le projet en novembre 2017, des scénarii d'aménagements ont été proposés et ce sont les agents

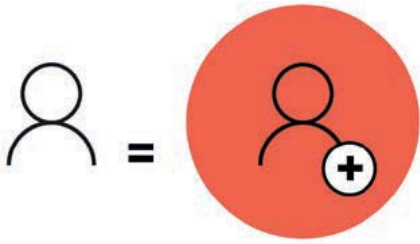
qui ont voté sur l'ambiance qu'ils préféraient. Après quelques mois de travaux, l'espace a été inauguré en octobre.

Par ailleurs, un agent de « convivialité » a été recruté pour gérer et animer cet espace mais aussi pour accomplir des tâches connexes au projet (lien avec la conciergerie de l'Hôtel de la Métropole, réception des colis des agents, amélioration des réunions, gestion du courrier de Porte Sud...). Ce poste a été confié à un agent dans le cadre d'un retour à l'emploi.

Une charte d'utilisation de l'espace a été élaborée et sera enrichie au fur et à mesure de l'expérience.

À noter que cet espace pourra dans l'avenir être aussi utilisé pour des temps de travail (wifi et espace de travail confidentiel).

**UN AGENT, UN COMPTE :
DEMAIN TOUS CONNECTÉS**



L'objectif de ce projet est de faire en sorte que tous les agents de la Métropole dont les missions quotidiennes n'impliquent pas d'ordinateur aient un compte informatique nominatif. Cela leur permettra d'accéder à l'intranet Comète, d'avoir une messagerie nominative professionnelle, de bénéficier des services de l'espace emploi/formation (Fœderis) et du portail de la documentation.

Ce sont plus de 2600 agents qui sont concernés et notamment ceux des métiers de terrain des services urbains (collecte, nettoyage, voirie, eau), les agents de maintenance, ceux du restaurant administratif.

Le projet entre en phase d'expérimentation. La solution technique d'accès au réseau Métropole, portée par le projet technique authentification multi-facteurs (pilote par la direction Innovation numérique et systèmes d'information - DINSI), est prête.

Une quarantaine d'agents volontaires, répartis dans les délégations Développement urbain & cadre de vie (DDUCV), Ressources (DR) et Développement solidaire, habitat & éducation (DDSHE), vont pouvoir la tester.

Après une réunion de présentation et de démonstration fin septembre, l'équipe projet, composée du service Communication interne et de la DINSI, se rendra sur leur lieu de travail courant novembre pour effectuer des essais de connexion (sur smartphone, tablette et ordinateur) et éprouver les supports d'accompagnement envisagés.

Pour les 2600 agents non informatisés, les comptes seront déployés progressivement durant le 1er trimestre 2019. En parallèle, un travail sur le processus de création d'un compte informatique pour tous les agents, informatisés ou non, sera finalisé pour garantir l'équité d'accès à l'information et poursuivre la dématérialisation de procédures, notamment RH.

AXE 5

**ÊTRE UNE MÉTROPOLE
EXEMPLAIRE,
EN RENFORÇANT ENCORE
NOTRE RESPONSABILITÉ
SOCIALE, ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE**

**MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE :
VERS UNE EXEMPLARITÉ PARTAGÉE ET AVÉRÉE**

La démarche Métropole écoresponsable vise à renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans le fonctionnement de l'institution ainsi que dans les pratiques professionnelles et gestes au quotidien des agents.

Elle s'adresse à l'ensemble des agents, tous métiers et niveaux hiérarchiques confondus avec pour ambition de développer une exemplarité visible et tangible.

70 agents volontaires ont proposé un plan d'action construit autour cinq axes :

- Mobilité
- Energie
- Economie circulaire
- Santé environnementale
- Achats-consommation

Une démarche itérative qui invite chacun(e) à agir différemment pour emmener la Métropole dans cette dynamique (re)naissante.

➔ **Contact : Isabelle Campion**
Chef de projet écoresponsabilité

CHANTIER LAÏCITÉ : UNE ANNÉE RICHE

L'édition du guide pratique de la laïcité à destination des managers a donné lieu à de nombreuses sessions de formation action tout la long de l'année. Chiffres clefs de cette démarche.



TÉLÉMAQUE : DES AGENTS TUTEURS D'UN COLLÉGIEN SCOLARISÉ AU SEIN D'UN REP*



Les tuteurs volontaires de la Métropole

« Être une métropole exemplaire, en renforçant encore notre responsabilité sociale, économique et environnementale » est l'objectif de l'axe 5 de la feuille de route. Dans cette optique, un partenariat avec l'association Télémaque a été soumis au Conseil métropolitain le 25 juin dernier.

Il s'agit non seulement d'aider un jeune à développer son potentiel, à s'ouvrir sur le monde afin qu'il prenne confiance en lui, mais aussi à multiplier ses chances de réussir dans la vie. Le tutorat proposé prend plusieurs formes : sorties culturelles et spor-

tives (musées, théâtre, matchs...), découverte du métier de son tuteur, rendez-vous organisés avec d'autres professionnels et encouragement pour lui permettre un cycle d'études à la hauteur de son potentiel. Aujourd'hui la Métropole a recruté dix tuteurs émanant de toutes les délégations. Fin septembre, un temps de remerciement et d'échange avec Olivier Nys, Directeur général des services et le référent régional de l'association Télémaque a réuni tous les volontaires.

* Réseau d'Éducation Prioritaire

PAROLE DE TUTRICE

CÉCILE BARBERET, responsable prévention à la direction de la Voirie

Pourquoi êtes-vous volontaire ?

Le concept proposé par l'Institut Télémaque a immédiatement résonné en moi. L'inégalité des chances est encore très marquée sur notre territoire. Or, cette association offre une chance inouïe à de jeunes collégiens méritants et motivés, issus de milieux modestes, d'acquies les codes de notre société, de s'ouvrir socio-culturellement et de découvrir



le milieu professionnel. J'ai eu envie de faire partie de cette aventure et de contribuer à ma petite échelle en accompagnant un(e) jeune sur la voie de la réussite.

Quel est le profil de votre filleule ?

Elle s'appelle Zainab et elle a 13 ans. Cette jeune collégienne est arrivée en France l'année dernière avec ses parents et son grand frère. Elle a intégré une classe EP2A pour apprendre le français et est désormais en 4^e dans un collège du 8^e arrondissement.

Quel objectif vous-êtes-vous fixés, et que comptez-vous faire avec elle ?

Je compte lui faire découvrir notre culture en lui proposant diverses sorties : expositions, théâtre, spectacles, événements sportifs, visites de sites

naturels remarquables... Je pourrai également lui faire découvrir le monde des voies rapides et tunnels dans lequel j'évolue, tout comme d'autres métiers, au gré de ses envies. Je m'attacherai à l'aider à découvrir sa voie, à lui donner les moyens de ses ambitions et à lui montrer qu'avec de la volonté, il est possible de concrétiser ses rêves.

Quelles sont les modalités de votre rencontre ?

Je participe prochainement à une rencontre collective entre trois collégiens, trois tuteurs de la Métropole de Lyon et une coordinatrice pédagogique. J'ai hâte de rencontrer ma filleule et de débiter ce parrainage, et un grand merci à la Métropole de Lyon de nous permettre de participer à cette belle aventure humaine !

UNE BRÈVE HISTOIRE DU RECRUTEMENT

Le recrutement dans la fonction publique a beaucoup évolué en une soixantaine d'années.

Durant quelques décennies, une carrière dans l'administration était souvent jugée peu attractive et le recrutement était donc moins formalisé qu'à l'heure actuelle. D'hier à aujourd'hui, voici comment cela se passait pour ceux que l'on appelait cantonniers.

Dans les années 70, égoutiers, éboueurs et cantonniers étaient recrutés sans concours et avec un minimum de formalités. Les candidats à ces postes envoyaient leur demande par écrit à la Communauté urbaine ou s'adressaient directement aux ingénieurs dirigeant les subdivisions territoriales du service qui s'appelait alors nettoyage.

« L'embauche, explique Cédric Polère dans son ouvrage *De la COURLY au Grand Lyon, se concluait après une brève discussion. Le dossier (renseignements, fiche d'état civil, situation militaire) était ensuite envoyé au service du personnel de la COURLY qui enregistrait l'agent après examen de son casier judiciaire et une visite médicale d'aptitude* ».

Le nouvel embauché, pris en main par un ancien pour apprendre les rudiments du métier, était alors directement posté sur un secteur. Ce secteur était un ensemble de rues dont il devait assurer quotidiennement la propreté.



En 1978

DYNASTIE

En ce temps-là, « l'embauche s'effectuait presque exclusivement par le bouche à oreille. Les ingénieurs ou les chefs d'équipe demandaient régulièrement à leurs agents de trouver des recrues pour ces emplois mal rémunérés et caractérisés par un renouvellement important ».

La conséquence de ce type de recrutement était de passer par des réseaux familiaux d'où la création de véritables dynasties où se succédaient père, fils, oncle et neveu.

En 1983, la Communauté réduisit la voilure de ses recrutements par le non-remplacement de ceux qui partaient à la retraite. « De 1985 à 1990 le nombre de cantonniers chuta de 1170 à 790 ».

Si le nombre d'embauche décrut, en revanche, le métier de cantonnier devint attractif en raison de sa sécurité de l'emploi face au chômage croissant. On croisa même, parmi les postulants, des diplômés universitaires. Dès 1990 la procédure de recrutement fut repensée et entama sa lente évolution.

UNE SÉLECTION BIEN ENCADRÉE

Aujourd'hui, « Le recrutement de ceux que l'on appelle les agents de nettoyage de l'espace public suit le droit commun des recrutements métropolitains », explique Isabelle Lelong, responsable de l'unité Emploi formation du SRH DDUCV, périmètre propreté.

Une offre d'emploi est d'abord publiée en interne pour favoriser la mobilité puis en externe si l'on n'a pas suffisamment de candidatures répondant aux critères de l'annonce. Les candidatures sont sélectionnées au vu des compétences exigées et conditions administratives requises. Il y a ensuite un premier tour d'entretiens en présence de techniciens des subdivisions territoriales de nettoyage qui donnent un premier avis. Un deuxième tour d'entretien est ensuite organisé en associant les agents de maîtrise des périmètres d'intervention où les besoins de recrutement sont définis. La fonction RH est présente sur l'ensemble du processus afin de garantir le respect des règles en matière de recrutement et l'objectivité des avis. Des tests complémentaires écrits permettent de valider les compétences lecture, écriture et compréhension, pour vérifier que le candidat est apte à recevoir et comprendre des consignes. Le candidat est également soumis à un autre test pour jauger sa capacité de représentation spatiale. Il porte sur la lecture de plan. Outre sa capacité à s'orienter, l'objectif est aussi de valider si le postulant sera capable de renseigner un passant qui demande son chemin. La relation à l'utilisateur est une dimension importante du métier et fait l'objet d'une formation spécifique.

CHALLENGE DES INITIATIVES : TROIS LAURÉATS, PLUS SIX PROJETS RETENUS...



L'AVENTURE COMMENCE MAINTENANT

Le challenge des initiatives, lancé au début de l'année, entre dans une phase active de concrétisation. Les challengers ont été pour la première fois réunis à l'Urbanlab d'Érasme pour y être accompagnés et préparer l'expérimentation et le prototypage.

Cet été chaque agent a eu l'occasion de voter pour sélectionner un projet parmi ceux qui étaient proposés dans le cadre du challenge des initiatives. Plus de 1 700 votes ont été enregistrés pour départager les 8 derniers projets en lice.

Au regard du nombre et de l'intérêt des projets proposés, deux types de projets ont été retenus.

D'abord les trois projets lauréats ; ce sont ceux qui ont recueilli le plus grand nombre de votes. Ces projets seront portés par les agents qui en sont à l'initiative. Ils bénéficieront d'un

accompagnement spécifique, dans le cadre du challenge.

En outre, six projets qualifiés « d'innovations de service » ont été retenus par la Direction générale pour être conduits par les directions métiers, en lien avec les agents qui en sont à l'initiative. Ces projets seront également accompagnés en phase d'expérimentation. Tous les challengers seront coachés par Guillaume Laigle, chargé de mission auprès du Directeur général, et Patrick Vincent responsable UrbanLab (DINSI).

Le tout avec l'appui de la start'up lyonnaise WAOUP.

LES TROIS PROJETS LAURÉATS

Agents « intrapreneurs » : initiatives lauréates appuyées sur un porteur de projet et des moyens spécifiques

RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PAR SMS

Anne Fournier-Portal (MDM Lyon 3/6)

Envoyer un rappel de rendez-vous par SMS aux citoyens usagers des MDM(S), 24 heures avant l'échéance pour diviser le nombre de rendez-vous manqués par quatre (voir son interview page 23).

LA MÉTROPOLE ET LES 9 500 TESTEURS

Laurent Bonnet (Communication Interne)

Ce projet propose de faire tester ou évaluer un service produit par la Métropole par des agents ou des groupes

d'agents métropolitains. Il s'agit de créer un panel représentatif d'agents testeurs et de les mettre à la disposition des directions de la Métropole qui souhaitent tester leurs services, produits, procédures, etc.

MICRO-DONS VOLONTAIRES

Fabien Bordon (Stratégies et Politiques Urbaines)

Le projet consiste à offrir aux agents volontaires la possibilité de faire des micro-dons à des associations locales en utilisant la position et les dispositifs métropolitains internes.

LES SIX PROJETS « D'INNOVATIONS DE SERVICE »

Ce sont des projets instruits par une direction métier et inscrits à sa feuille de route

LES MDM :

VITRINE DE LA MÉTROPOLE

Thomas Lalire (DSHE)

Ce projet a pour ambition d'utiliser les espaces d'accueil des MDM (57 lieux d'accueil) pour communiquer et informer les habitants sur l'ensemble des politiques métropolitaines grâce à des outils numériques.

CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN LIGNE

Michel Rotterdam

(Direction de la culture)

Le nombre de places pour assister au Conseil étant limité, le timing prévisionnel du déroulé étant incertain et les séances se terminant parfois tard le soir, l'agent qui souhaiterait assister aux débats relatifs au domaine qui le concerne ou qui l'intéresse doit soit s'absenter de son bureau au moins une demi-journée, soit renoncer.

Il est important que les agents qui le souhaitent puissent suivre

les séances, au moins pour les délibérations qui les concernent.

BLABLA DÈJ :

Adrien Michon (DPDP)

Création d'une plateforme numérique intranet sur laquelle on peut poster une proposition de déjeuner interne et thématisée pour développer la culture métropolitaine et connecter les opportunités.

Il s'agit de mettre, dans un cadre déterminé et connu, des espaces de discussions autour du travail et de son quotidien. Cela permet de mettre en avant les dysfonctionnements, d'évaluer les écarts entre la demande de production des managers et la réalité ou le vécu du terrain.

FERME À OUTILS COLLABORATIFS

Grégory Bitton (DINSI)

Proposer en mode self-service un panel évolutif d'outils numériques

qui facilitent le travail collaboratif temps réel en interne et avec des partenaires :

- forum interne
- édition collaborative de documents
- gestion de ressources agiles

LE BON COIN DE LA MÉTROPOLE

Laureline Bourit (STPU)

Mettre en place une bourse interne pour valoriser les produits dont une direction n'a plus besoin :

- soit à destination d'une autre direction sous forme de don/échange
- soit en vente directe aux agents.

ÉVALUATION ET GÉNÉRATION Z

Sébastien Delestra (DIAE)

C'est le test de l'évaluation dite 360°. Il s'agit de donner aux équipes la possibilité d'évaluer leur manager.



OBJECTIF ZÉRO GASPI !

Lors du premier choc pétrolier en 1973, le slogan à la mode était : « en France on n'a pas de pétrole mais on a des idées ! ». Aujourd'hui, plus que jamais, cette formule est d'actualité concernant la lutte engagée contre le gaspillage alimentaire.

Le 11 février 2016, la France a été le premier pays au monde à se doter d'une législation forte contre le gaspillage alimentaire.

Sa mesure principale est d'obliger chaque supermarché de plus de 400 m² à céder ses invendus à une association d'aide alimentaire au lieu de les jeter ou de les détruire. Collectivités publiques, associations, particuliers ont aussi engagé le combat contre cette honte sociale à grands renforts d'initiatives originales.

MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS

Au mois de mai dernier un «Frigo zéro gaspi» a été installé à Bordeaux pour permettre à tous d'y déposer et d'y prendre des produits alimentaires. Mis en place par le Centre ressource d'écologie pédagogique d'Aquitaine, soutenue par Bordeaux Métropole, l'initiative veut limiter le gaspillage en agissant à l'échelon d'un quartier.

La Ville de Paris s'est dotée d'un plan de lutte contre le gaspillage. On relève notamment des engagements pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration de la collectivité en développant, par exemple, une formation sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire à destination des personnels de cuisine et des animateurs des écoles. Partout en France l'imagination est donc au pouvoir.

APPLICATIONS, RESTAURANTS DIFFÉRENTS...

A Paris, l'association HopHopFood a lancé en juillet une initiative originale pour lutter contre le gaspillage alimentaire : une application pour smartphone qui facilite le don de denrées alimentaires entre voisins. A Paris et Lyon, le Freegan Pony, un restaurant associatif collaboratif développe le freeganisme qui consiste à consommer principalement ce qui est voué à la destruction.



Animation organisée à la Métropole par le restaurant administratif, l'unité Développement durable, le service Études de gestion des déchets et Communication DUCV et le service communication interne, en partenariat avec l'association Récup et gamelles.

RIEN NE SE PERD TOUT SE TRANSFORME

On ne compte plus les associations qui, désormais grâce à la loi, sont légitimes pour collecter les invendus alimentaires.

En outre, la lutte contre le gaspillage se développe aussi à la source. Le glanage, cette vieille coutume française, est remis au goût du jour. C'est le cas à Saint Malo où Horizons Solidaires récupère fruits et légumes, non-récoltés, directement dans les champs.

Ou encore Vergers Vivants qui récupère et valorise les fruits de vergers abandonnés sur l'aire Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle. Citons aussi la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre qui, avec Happy la pomme, non seulement récolte les fruits des vergers abandonnés mais aussi les transforme en jus ou en chips.

NOUVELLE PRODUCTION AVEC LES DÉCHETS

Le compostage est une solution largement développée sur le territoire. Originalité à Gap où les restaurateurs ont en projet de développer l'organisation de la collecte des bio-déchets... à vélo pour les recycler. La champignonnière de la côte

d'Essert collecte le marc de café sur le territoire de Belfort-Montbéliard-Héricourt auprès de restaurateurs, commerçants et associations pour faire pousser des pleurotes bio. Les deux fondatrices de l'entreprise Kolectou, à Rennes, portent, elles, un projet de transformations d'invendus. Leur premier produit s'appelle TADAAM : c'est une gamme de préparations prêtes à l'emploi sous forme de poudres, pour pâtisseries. La particularité vient de leur composition, qui comprend une poudre de pain recyclé. Il s'agit de substituer une partie de la part céréalière de la préparation par une nouvelle matière première issue de pains invendus.

ET À LA MÉTROPOLITAINE LYONNAISE ?

En octobre dernier, dans le cadre de la journée nationale contre le gaspillage alimentaire deux animations ont été organisées durant la pause méridienne à l'Hôtel de la Métropole à la Halle Borie et dans les MDM de Villeurbanne et Lyon 9 Bourgogne. Récup et Gamelles, une association lyonnaise engagée et active contre le gaspillage alimentaire et pour le zéro déchet était partenaire de ces animations.

BIOGAZ

AVEZ-VOUS DIT ?



Thomas Leclère, chef de projet biogaz à la Métropole

La récupération du méthane produit par nos eaux usées, bientôt une réalité à la station d'épuration de la Feysine.

BIOLOGIE POUR LES NULS

La méthanisation est un processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobie). Il se produit naturellement dans certains sédiments, les marais, les rizières, les décharges à ordures. Ceux qui ont visité le marais poitevin se souviendront sans doute du guide qui, après avoir remué le fond boueux d'un canal avec sa perche, allume le chapelet de bulle qui monte à la surface avec un briquet.

Lors de la méthanisation, une partie de la matière organique est ainsi dégradée en biogaz qui contient majoritairement du méthane, et une autre est utilisée par les bactéries pour leur croissance et reproduction. La décomposition n'est pas complète et laisse le « digestat » comparable à du compost.

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET RÉCUPÉRABLE

Le biogaz peut être brûlé pour produire de l'énergie électrique et de la chaleur. Comme ce gaz se serait formé de toutes façons, sur le long terme, il s'agit d'une ressource de récupération et d'une énergie renouvelable. On ne fait qu'accélérer le phénomène en le contrôlant.

Quatre secteurs peuvent participer au développement de cette technologie : l'agriculture, l'industrie, le traitement des déchets ménagers et l'assainissement de l'eau.

UNE STATION D'ÉPURATION EN POINTE

La station d'épuration de la Feysine, Aqualyon, située entre le périphérique Laurent Bonneval et la piste cyclable de l'Anneau bleu au bord du canal de Jonage, propriété



Un biogaz de qualité

À la sortie du digesteur, le biogaz est chargé d'eau et composé de 34 % de gaz carbonique (CO₂), de 65 % de méthane (CH₄) et de 1 % de divers produits (azote, oxygène, soufre, etc.). Il faut donc le sécher, l'épurer, le filtrer pour ne retenir que le méthane, et l'« odoriser » avant qu'il ne soit de qualité compatible avec l'injection dans le réseau de gaz naturel et utilisé au final dans les foyers domestiques. En effet, le méthane n'a pas d'odeur et doit être détectable par l'odorat en cas de fuite, on y injecte du tétrahydrothiophène, couramment appelé THT à raison de 15 à 40 mg par m³. Jusqu'en juin 2014 la réglementation en vigueur interdisait la réinjection dans le réseau du gaz naturel du biométhane produit par les stations d'épuration. Aqualyon était donc contrainte d'éliminer l'excédent de production en le brûlant. Les équipements en cours d'installation à la Feysine par la Métropole et GRDF vont garantir la qualité du biométhane injecté dans le réseau.

de la Métropole et exploitée pour son compte par la société Suez, traite les eaux usées d'un bassin versant réunissant une dizaine de communes.

La particularité de cette station inaugurée en 2012 est de valoriser au maximum les déchets produits. Si l'eau traitée est rejetée dans le Rhône après épuration, les boues, issues de sa dépollution, deviennent des composants d'engrais ou du combustible pour incinérateurs industriels (ceux des cimenteries par exemple).

Auparavant, ces boues sont méthanisées dans un vaste cylindre bien nommé digesteur, et produisent du biogaz.

FIN DU GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

Ce biogaz est actuellement utilisé pour chauffer le digesteur et une unité de déshydratation des boues. Cependant, 35% du biogaz produit était perdu et brûlé dans une torche. La Métropole a donc pris la décision de valoriser ce biogaz gaspillé en l'épurant en biométhane et en l'injectant dans le réseau du gaz naturel.

« Cela correspond tout de même à la consommation de 520 foyers ou de 28 bus roulant au gaz naturel », souligne Thomas Leclère, chef de projet biogaz à la Métropole.

À la mi-décembre, ce projet sera devenu une réalité.

IMMERSION DANS UN TEMPLE DE LA CONNAISSANCE



Le champ de compétences de la Métropole est vaste. La lecture publique est l'une de ses missions devenue totalement opérationnelle depuis que la Métropole a confié à la Bibliothèque Municipale de Lyon la plupart des services auparavant assurés par la bibliothèque départementale de prêt aux 40 bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants.

L'équipe du service Accompagnement aux coopérations culturelles et lecture publique (direction de la Culture et de la vie associative de la Métropole) a pris ses quartiers au sein du service mobile de la Bibliothèque Municipale de Lyon. Une occasion de découvrir une partie des coulisses de ce bâtiment emblématique qui borde le boulevard Vivier-Merle, au cœur de la Part-Dieu, en compagnie de Nicolas Quereuil, notre hôte pour la visite.

NICOLAS QUEREUIL : PARCOURS



Nicolas Quereuil a commencé à travailler en bibliothèque à l'âge de 19 ans (emploi étudiant à la médiathèque de Clermont Ferrand en 2002). Après ses études de sociologie, il a travaillé en bibliothèques universitaires durant quelques années, puis à la médiathèque de Genas, de Décines et au Département du Rhône. Depuis février 2018, il est agent de la Métropole mis à disposition de la Bibliothèque Municipale de Lyon.

DANS LE SILO DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

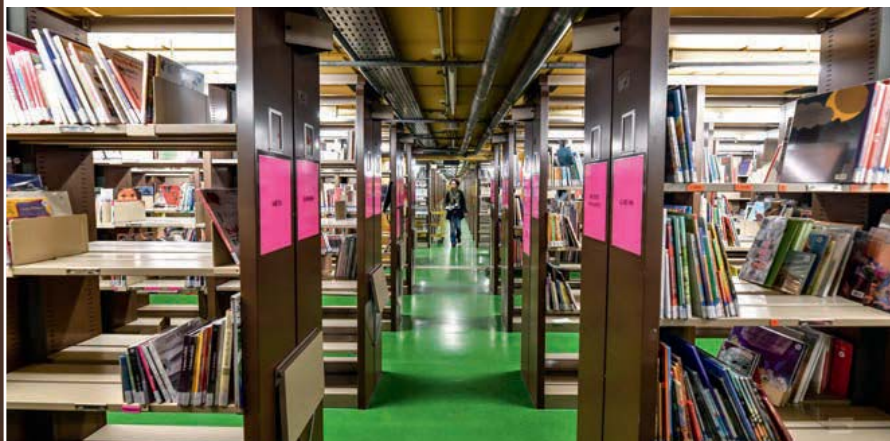
Après avoir montré patte blanche auprès du gardien et dûment badgé, Nicolas vient à notre rencontre et nous guide à travers les couloirs jusqu'à son bureau, au 1^{er} étage.

Un bureau qu'il partage avec ses cinq collègues métropolitains et les agents du service mobile Ville de Lyon. « *Lorsque nous sommes arrivés, nous avons été exceptionnellement bien accueillis ici* », souligne Nicolas.

« *Nous sommes donc quatre référents bibliotechniciens avec chacun un territoire regroupant un certain nombre de bibliothèques municipales. Nous avons en outre une spécialisation au sein du groupe : adulte, jeunesse, numérique et multimédia. Pour compléter cette équipe, il y a aussi un agent de bibliothèque qui nous aide dans les achats et un technicien informatique* ».



◀ L'équipe métropolitaine service Accompagnement aux coopérations culturelles et Lectures publique.
Camille Reymondon, Lucie Plouy, Thomas Iglésis, Nicolas Quereuil : bibliothécaire(ne)s et référents de territoire,
Florence Payan : agent de bibliothèque,
Guillaume Siret : informaticien.



AU SERVICE DE 40 COMMUNES

« Le service mobile de la Ville de Lyon, au sein duquel nous sommes installés, est chargé d'approvisionner en livres les crèches, les écoles, les maisons de retraite et de faire fonctionner trois bibliobus. Notre rôle à nous est multiple. D'abord, nous mettons toutes sortes de ressources à la disposition des bibliothèques municipales des 40 communes de moins de 12 000 habitants. Il s'agit de livres, de CD, DVD, mais aussi de ressources numériques (presse, autoformation, musique en ligne...)».

DES MISSIONS ÉCLECTIQUES

« Notre première action, au début de la chaîne commence par l'achat des ouvrages, en fonction de notre spécialisation.

Au-delà, nos tâches sont plus étendues. Cela fait le charme de notre métier. Nous sommes ainsi chargés, sur notre secteur, d'accompagner techniquement les bibliothécaires des 40 communes dans l'exercice de leurs missions quotidiennes. Nous accompagnons aussi les projets d'évolution des bibliothèques : aide à la décision, montage de dossiers de subvention, veille...

Par ailleurs, nous soutenons les bibliothécaires dans leurs actions de médiation culturelle et de réalisation de projets d'action culturelle : promotion des collections, organisation d'événements culturels, communication... »

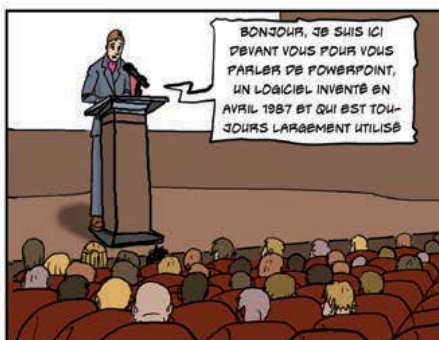
DES LIVRES MAIS PAS QUE...

Les bibliothèques sont, depuis les années 80, devenues des médiathèques : CD, dvd et jeux vidéo sont venus compléter l'offre culturelle. Le numérique a également transformé les usages. Et puis, il y a les animations.

« Nous prêtons des supports d'animation aux bibliothèques qui nous en font la demande. Il s'agit par exemple de Kamishibai (pièce de théâtre sur papier), une sorte de théâtre ambulant d'origine japonaise avec lequel on raconte des histoires aux tout petits » explique Nicolas en déployant le butaï, un petit théâtre en bois. « Ce sont aussi des racontes-tapis et conte en tissu, livres étonnants, jeux... ».

Il y a aussi cette caisse pleine de petits instruments de musiques : de quoi rompre le légendaire silence imposé dans les bibliothèques.

DU BON USAGE DES « POWERPOINTS »



... Pas un discours lu en même temps que l'auditoire : le cerveau lit et après il écoute ; s'il a déjà lu le propos, il relâche son attention



ANNE FOURNIER-PORTAL :

UNE INITIATIVE POUR OPTIMISER LES RENDEZ-VOUS EN MDM



ANNE FOURNIER-PORTAL
MÉDECIN TERRITORIAL
DEPUIS 1998

Quel est votre parcours professionnel ?

Médecin territorial depuis 1998, j'étais médecin de PMI à Lyon, appliquant au quotidien les valeurs qui me tiennent à cœur : la prévention, les gestes médicaux, l'importance de la relation humaine, le souci d'accompagner les familles, d'améliorer leur santé...

Le travail dans une Maison de la Métropole me convient particulièrement avec une mission de prévention appliquée à la santé publique à l'échelon d'un territoire. Il s'agit de participer à la réduction des inégalités en santé, favoriser l'accès aux soins préventifs pour tous, créer des conditions d'accueil pour que chacun puisse profiter de cette approche plus globale de la médecine.

Quelles ont vos missions ?

Depuis trois ans, je suis chef de service santé sur le territoire de Lyon 3/6^e, où je contribue à mettre en œuvre des missions santé de la métropole dans les trois MDMS du territoire (Corneille, Foch et Sainte-Anne). Cela prend la forme de consultations. Ces professionnelles peuvent se déplacer au domicile des familles et dans les écoles maternelles du territoire. Nous avons ainsi en charge l'agrément et le suivi des 820 assistant(e)s maternels, le suivi des 90 crèches et centres de loisirs de ces deux arrondissements. J'accompagne les équipes santé (autonomie et PMI) du territoire pour une organisation claire et harmonisée sur les trois sites. Ce pilotage de la mission santé s'effectue en lien avec mes collègues de la mission sociale, enfance et Service d'aide à la

personne, en particulier lors de l'étude des informations préoccupantes enfance et adulte. Il s'agit ici là encore d'une approche globale de situations où le volet santé occupe une place importante.

Quel projet avez-vous présenté avec succès aux challenges des initiatives ?

Le projet présenté est la création d'un rappel automatique d'un rendez-vous prévu pour les usagers du service public, par SMS et 24 h avant son échéance.

Il s'agit de mettre en place ce que d'autres professionnels utilisent avec succès depuis plusieurs années. Un système que vous avez probablement personnellement utilisé lors d'un rendez-vous chez votre médecin ou chez votre garagiste !

Pourquoi ce projet ?

Cette initiative vise à réduire le nombre des rendez-vous manqués en MDM.

Nous avons évalué qu'une forte proportion de ces rendez-vous proposés n'étaient pas honorés, désorganisant ainsi la prise du suivant et donc allongeant inutilement les délais parfois préjudiciables pour les autres usagers.

C'est donc un moyen simple et efficace pour lutter contre ces absences.

Depuis l'agenda Outlook des professionnels de la MDM, un message de rappel du rendez-vous peut être ainsi envoyé automatiquement, 24h avant, sur le téléphone de l'utilisateur.

Pour finir, j'en profite ici pour remercier les nombreux collègues qui ont soutenu cette proposition.

LE MÉDIATEUR DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Depuis le 1^{er} septembre 2018, certains litiges de la fonction publique doivent être portés devant le médiateur de la Métropole de Lyon et ne peuvent plus faire l'objet d'un contentieux direct devant le tribunal administratif de Lyon.

L'agent qui se voit notifié une décision individuelle défavorable ou un refus dans un des domaines ci-dessous, devra saisir le médiateur. À défaut, sa requête devant le tribunal sera jugée irrecevable.

Sont concernées par la médiation :

Les décisions administratives individuelles défavorables relatives :

- à l'un des éléments de rémunération,
- à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunéré,
- au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne

- à la formation professionnelle tout au long de la vie
- aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés

Le refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels

Pour la Métropole de Lyon, c'est le Centre de gestion du Rhône (CDG69) qui joue ce rôle de médiation en application de la délibération du Conseil de la Métropole n° 2018-2813 du 25 juin 2018 ayant approuvé l'entrée de la Métropole de Lyon dans ce dispositif.



NOUVEAUX ARRIVANTS TEMPS D'ACCUEIL DU MOIS D'OCTOBRE



Julien Aymard	DEES
Leïla Belmissoum	DSHE
Charaf Bengoua	DUCV
Hakima Berrahal	DSHE
Christelle Buchler	DSHE
Adeline Chazit	DGR
Estelle Chiera	DSHE
Aurélien Decuq	DUCV
Jérémy Gaillard	DEES
Agnès Genin	DSHE
Najah Guermouche	DSHE
Lucie Leroy	DSHE
Leïla Messoussa	DSHE
Anne-Gaëlle Michaut	DGR
Abebe Negussie Tadesse	DSHE
Benjamin Proboeuf	DUCV
Carole Pujol	DGR
Christian Shema	DUCV
Thomas Turquois	DEES
Ludivine Yvart	DSHE

LES ASSOS

25



JUIN 2018 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04 78 63 41 76

SPECTACLES

AUDITORIUM

- **Tchaïkovski : Roméo et Juliette**
- **Concerts Expresso** : Question sans réponse, Lumière sur les percussions et De Bach à Ravel

CHAPITEAU DE VAULX-EN-VELIN (IMAGINE)

- **Cirque de Noël**
- **Spectacle Cabaret Cirque**



HALLE TONY GARNIER

- **Cirque du Soleil**
- **Christine and The Queens**

MAISON DE LA DANSE

- **Trisha Brown**
- **Hofesh Shechter**

OPÉRA DE LYON

- **Concert Boléro**

PALAIS DES SPORTS

- **Harlem Globetrotters**

SALLE MOLIÈRE

- **Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus 3**

THÉÂTRE DE LA CROIX-ROUSSE

- **Roméo et Juliette** (spectacle pour enfants)

THÉÂTRE GUIGNOL

- **Les mille et une nuits de Noël**
- **L'étoile de Noël**

CARTE MY TOC :

carte valable pour 6 spectacles, renseignements auprès du COS

LYON CITY CARD :

carte 1 jour ou carte 1 an, renseignements auprès du COS.

SPORTS

- **TOP 14** : LOU/Pau - LOU/Agen
LOU/Racing 92 - LOU/Clermont

Tous les autres matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

- **H CUP** : LOU/Glasgow - LOU/Saracens

- **OL/Monaco**

- **LDLC ASVEL**

Tous les matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

EXPOSITION

Les machines de Léonard de Vinci
à la Sucrière

LE SITE DU COS ÉVOLUE !

Après une première version statique mise en ligne début août, le COS continue de faire évoluer son site www.cosmely.fr

Vous pouvez faire votre demande de chèques vacances en ligne dorénavant, et depuis fin octobre la réservation des locations d'hiver. Par la suite il est prévu de nombreuses évolutions qui à terme vous permettront d'effectuer toutes vos démarches en ligne.

RAPPEL : ARBRE DE NOËL

Spectacle musical de Noël « Afrika Kombo » pour les enfants de 2 à 11 ans, le samedi 15 décembre 2018 (horaire selon service indiqué sur l'invitation) à **Eurexpo**, Hall Bocuse. Un après-spectacle est prévu (goûter et jeux gonflables). Durée : environ 1 heure.

CIRQUE MEDRANO

Le cirque Medrano est installé à Lyon Confluence, Quai Perrache, **du 06/10 au 02/12/18.**

Billetterie au Comité Social

- **16 €** au lieu de 34 € **Tribune privilège**
- **12 €** au lieu de 30 € **Tribune d'honneur**
- **48 € pour 4 personnes Tribune privilège**

- **10 €** séances de 19h30, 20h00 et 20h30 placement libre sauf loges et or

Site internet : www.cirque-medrano.fr

BILLETTERIE DISNEY

Le comité social vous propose une nouvelle billetterie Disney : **billet 1 jour / 2 parcs au tarif unique de 51€** par personne (à partir de 3 ans), **pour une visite entre le 7 janvier et le 1^{er} avril 2019.**

Pour les inscriptions avant le 30 novembre 2018, s'adresser au COS ou consulter le site cosmely.fr.



Élections professionnelles du 6 décembre 2018 : Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Les membres du CHSCT sont désignés par les organisations syndicales représentées au Comité Technique, selon les résultats obtenus lors des élections professionnelles.

Le CHSCT donne son avis notamment pour toutes les questions relatives à la préservation de la santé des agents, aux déménagements et aménagements de locaux, aux mesures de prévention des risques professionnels.

La CGT défend vos intérêts dans ces instances :

- en proposant les mesures correspondantes à la correction des incidents ou accidents consignés dans les registres Santé/Sécurité mis à disposition des agents dans chaque lieu de travail.
- en participant aux groupes de travail suite à l'enquête sur la mise en place de la Métropole avec, par exemple, la mise en œuvre d'un plan d'actions et de prévention sur les risques psycho-sociaux
- en intégrant systématiquement les commissions d'enquêtes mises

en place suite à des accidents de travail ou des tentatives de suicides
- en visitant les lieux de travail en lien avec la commission d'inspection du Centre de Gestion

Au sein du CHSCT, les représentants de la CGT veillent au respect des réglementations et des obligations de résultat de l'employeur sur ces thèmes.

La CGT, toujours à vos côtés !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
CGT STEPICI : 04 28 67 56 54 - cgtstepici@yahoo.fr
Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon
Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon
 (Immeuble Gémellyon Sud)
<http://cgt-metropoledeleyon.reference-syndicale.fr/>



Comité de pilotage prévoyance du 21 juin 2018 :
une prise en charge à améliorer pour la CFDT.

La convention d'une durée de 6 ans, passée avec MUTEX arrive à échéance fin 2019.

Les résultats de la mise en œuvre de la convention actuelle montrent que le rapport prestations/cotisations est de 93%, c'est-à-dire qu'il reste un solde créditeur non utilisé de 503 736 €.

La CFDT, avec les autres organisations syndicales, demande qu'au titre de la future convention, l'employeur prenne en charge la partie incapacité/invalidité pour chaque agent.

L'administration répond que le chiffrage de la mesure est à faire mais qu'avec les marges de manœuvre budgétaires à opérer, la mesure ne sera pas applicable.

La CFDT, avec les autres organisations syndicales, demande également la prise en charge des jours de carence au titre de la prévoyance.

L'administration répond que cette proposition a peu de chances d'être retenue, car la restauration du jour de carence est une décision politique.

La CFDT demande la mise en œuvre de ces deux mesures. La CFDT en a plus qu'assez de la vision budgétaire d'une administration qui gouverne la Métropole. La Métropole est une collectivité riche qui a largement de quoi financer ces deux mesures. La CFDT est attentive à votre santé et à votre protection sociale.

Si vous souhaitez plus d'information,
 contacter la CFDT au 04 28 67 56 51
 Ou par mail cfdt@grandlyon.com



La subrogation

Cette mesure permet aux employeurs d'avancer (pour sécu et/ou mutuelle) le complément

de salaire d'un agent lors d'un arrêt de travail supérieur à 3 mois. Le CG appliquait cette mesure, PAS LA METROPOLE.

Aujourd'hui, cela crée des difficultés financières pour les agents.

Les titulaires au-delà de 3 mois d'arrêt, attendent 3 semaines minimum pour percevoir leur complément.

Pour les agents sous contrat, le délai peut aller jusqu'à 3 mois voire plus comme cet agent arrêté en août 2017, ses IJSS ont été versées en juin 2018, la différence, part métropole n'est, elle, toujours pas versée !!

Comment une collectivité de cette envergure peut laisser les agents dans cette situation ?

L'époque « bas de laine » est révolue, la précarité ne nous le permet plus. Un salaire est un dû !

La FA sera vigilante sur ce point.

Mesdames et Messieurs les responsables, appliquez la SUBROGATION.

FA-FPT - Gemelyon Sud
 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
 04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Vos représentants FSU à votre rencontre avec le guide des carrières de la fonction publique territoriale

LA CONNAISSANCE DE NOS DROITS est nécessaire pour défendre nos conditions de travail et de rémunération. Elle est indispensable pour faire valoir nos droits face à l'administration. Elle est décisive pour pouvoir exercer nos métiers de façon digne. Il n'y a pas de liberté sans elle. C'est aussi un outil pour plus d'égalité et de fraternité, c'est-à-dire de solidarité. C'est pourquoi, tous les ans, nous publions et diffusons gratuitement aux agents de la métropole, notre guide des droits et des carrières de la FPT. Ce Guide des Carrières souhaite rester votre outil privilégié pour vous renseigner, vous informer, engager le débat. Pour l'obtenir en avant-première envoyer nous un mail à fsu@grandlyon.com

Le 6 Décembre Moi c'est tout vu
 JE VOTE FSU

FSU - 3 rue des Cuirassiers
 69003 Lyon 04 28 67 56 55
 Port. 07 63 07 86 85
FSU@grandlyon.com



Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon !

Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon !

Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon ! Pour défendre notre Service Public, le 6 décembre votez SUD CT 69 Métropole de Lyon !

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



ELECTIONS DU 6 DECEMBRE 2018 POURQUOI VOTER POUR L'ALLIANCE UNSA-UNICAT ?

L'UNSA et l'UNICAT partagent le même sens du service public, de l'intérêt général, les mêmes valeurs humanistes et sont totalement indépendants des pouvoirs politiques.

Il n'est plus possible de travailler de manière dispersée, dans une approche catégorielle ou simplement idéologique, c'est pourquoi nous défendons tous les agents, toutes catégories confondues, sans distinction.

Unis nous pouvons bousculer les clivages archaïques et mettre fin à la cogestion, depuis trop longtemps en place et source de tant de souffrances pour les agents. Ni adeptes du refus systématique, ni soupçonnables de complaisance, nous privilégions la négociation sans compromission.

Rejoignez-nous sur :

<https://unsa-metropole-lyon.wixsite.com/unsa69>

<https://youtu.be/v1SopgGX8>

Les 6 décembre 2018 votez et faites voter UNSA-UNICAT

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



VOTER C'EST AGIR POUR DEMAIN

Vous aimez prendre des risques et faire confiance aux belles promesses ? Vous n'y croyez plus ? Ne baissez pas les bras. Ne laissez pas le hasard choisir à votre place ! Soyez acteurs de votre avenir. C'est tous ensemble, solidaires que nous y arriverons.

Sans vous rien ne sera possible.

Faites le choix de la sincérité, de la parole tenue, du réel engagement.

Le 6 décembre prochain venez voter.

Votez CFE/CGC



Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir :

Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle

Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com

Blog : cqcmetropolede lyon.blogspot.fr



Cher(e) collègue,

Vous allez être prochainement appelé(e) à élire vos représentants du personnel. Pour mieux comprendre le sens de cette élection, nous vous invitons à lire notre profession de foi.

Le rôle des représentants du personnel consiste à vous représenter dans les négociations qui concernent nos conditions de travail ainsi que l'évolution de nos salaires et de nos carrières, à veiller au respect des droits des agents dans un esprit de dialogue constructif avec l'administration. Quel que soit votre niveau hiérarchique, vous pouvez avoir besoin de l'intervention d'un délégué du personnel si vous rencontrez des difficultés. Il pourra vous donner des informations au sujet de vos droits et vous assister dans la recherche d'une solution. **Votre implication dans ce vote est importante pour vous agent comme pour le bon fonctionnement de la l'administration.** Soucieux de l'intérêt collectif et conscients des enjeux de la fonction de représentant, soyez assuré(e) de notre engagement auprès de l'ensemble du personnel.



Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



ELECTIONS DU 6 DECEMBRE 2018 POURQUOI VOTER POUR L'ALLIANCE UNSA-UNICAT ?

L'UNSA et l'UNICAT partagent le même sens du service public, de l'intérêt général, les mêmes valeurs humanistes et sont totalement indépendants des pouvoirs politiques.

Il n'est plus possible de travailler de manière dispersée, dans une approche catégorielle ou simplement idéologique, c'est pourquoi nous défendons tous les agents, toutes catégories confondues, sans distinction. Unis nous pouvons bousculer les clivages archaïques et mettre fin à la cogestion, depuis trop longtemps en place et source de tant de souffrances pour les agents. Ni adeptes du refus systématique, ni soupçonnables de complaisance, nous privilégions la négociation sans compromission.

Rejoignez-nous sur :

<https://unsa-metropole-lyon.wixsite.com/unsa69>

<https://youtu.be/v1SopgGX8>

Les 6 décembre 2018 votez et faites voter UNSA-UNICAT

Unicatmetropole@grandlyon.com

tél Bruno COUDRET Secrétaire Général : 06 62 24 69 39



Protection de l'enfance : service minimum à la Métropole! Toujours des accueils à l'Idéf dans des conditions déplorables par manque de lits, des familles demandeuses d'aide qui ne sont pas accompagnées parce que l'institution est incapable de remplacer le personnel manquant, des décisions de justice qui peinent à être appliquées et bien sûr, un accompagnement à minima et parfois inexistant des mineurs migrants dits non accompagnés! Tristes constats qui ne cessent de se dégrader! dernier scandale: notre Président a demandé l'évacuation d'un campement où de jeunes migrants en attente d'évaluation de leur prise en charge par notre métropole ont trouvé refuge et soutien du voisinage!

Faire le dos rond en attendant le scandale? renoncer à l'égalité de traitement des usagers? à la CNT on dit non! Et on s'engage.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com

TEMPS FORTS DE LA MÉTROPOLE

16 OCTOBRE

OPÉRATION ANTI GASPILLAGE ALIMENTAIRE À LA MÉTROPOLE SUR PLUSIEURS LIEUX DE TRAVAIL

Le 16 octobre dernier, dans le cadre de la journée nationale contre le gaspillage alimentaire, deux animations ont été organisées durant la pause méridienne à l'Hôtel de la Métropole à la Halle Borie et dans les MDM de Villeurbanne et Lyon 9 Bourgogne (lire en pages intérieures).

